

**Délibération de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale -
de LAURIS 84360**

Séance du 01.06.2026 - Extrait N°DC2026060101

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTANARAVA Éric.

Date de la convocation :

21.05.2026

Présents : BERNARD Céline, CARLUCCI Morgane, COMBE Christian, FONTANARAVA Éric, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, RAPENNE Maud, ROSTY-DUPRE Claire,

Pouvoir : DURAND TORNARE Florence à MONTENOIS Isabelle, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

La séance continuant :

Objet : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes – Subvention 2026

Monsieur le Président expose la demande du Conseil Départemental de Vaucluse, de participer à ses côtés au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Ce dispositif a été mis en place en faveur des jeunes en difficultés, âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires et de nature à faire face à des besoins urgents.

Si le CCAS souhaite abonder ce fonds financé en majorité par le Conseil Départemental de Vaucluse, elle devra participer suivant **le barème fixé à hauteur de 0.10€ par habitant.**

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de délibérer.

Le Conseil d'administration :

Monsieur le Président entendu, délibère et décide :

- **D'approuver** le versement de la somme de cette participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes selon le barème suivant : 0.10€ par habitant
- **D'inscrire** cette dépense au budget sur la ligne budgétaire 658.

Ainsi fait et délibéré en séance le **01 juin 2026**

Le Président du CCAS de LAURIS,
Éric FONTANARAVA



**Délibération de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale -
de LAURIS 84360**

Séance du 01.06.2026 - Extrait N°DC2026060102

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTANARAVA Éric.

Date de la convocation :

21.05.2026

Présents : BERNARD Céline, CARLUCCI Morgane, COMBE Christian, FONTANARAVA Éric, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, RAPENNE Maud, ROSTY-DUPRE Claire,

Pouvoir : DURAND TORNARE Florence à MONTENOIS Isabelle, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

La séance continuant :

Objet : Fonds de Solidarité pour le logement – Subvention 2026

Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du conseil d'administration, la demande émanant du Conseil Départemental de Vaucluse relative au financement du Fonds Départemental Unique de Solidarité pour le logement (FDSL) pour l'année 2026.

Compte tenu du caractère social de ce dispositif et du nombre de bénéficiaires en 2025, il paraît opportun que le CCAS prenne en charge cette dépense.

Le montant préconisé des participations par habitant s'établit comme suit :

- Accès et maintien au logement : 0,1068€
- Energie : 0,1602€
- Eau : 0,1602€

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de délibérer à cet effet.

Le Conseil d'administration :

Monsieur le Président entendu, délibère et décide :

- Que la participation financière de la commune au titre du FDUSL sera prise en charge par le CCAS au titre de l'année 2026
- Précise que cette aide viendra alimenter :
 - o Accès et maintien au logement **de 426.13€ (soit 0,1068€ x 3990 habitants)**
 - o Impayés d'énergie pour un montant **de 639.20€ (soit 0,1602€ x 3990 habitants)**
 - o Impayés d'eau pour un montant **de 639.20€ (soit 0,1602€ x 3990 habitants)**
- Dit que cette somme sera prélevée au chapitre 011 –article 6281 « concours divers » du budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré en séance le **01 juin 2026**

Le Président du CCAS de LAURIS,
Éric FONTANARAVA



**Délibération de la Commission Administrative
du Centre Communal d'Action Sociale -
de LAURIS 84360**

Séance du 01.06.2026 - Extrait N°DC2026060103

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lauris, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTANARAVA Éric.

Date de la convocation :

21.05.2026

Présents : BERNARD Céline, CARLUCCI Morgane, COMBE Christian, FONTANARAVA Éric, LESPAGNOL Nicolas, MALOSTO Jean-Pierre, MONTENOIS Isabelle, RAPENNE Maud, ROSTY-DUPRE Claire,

Pouvoir : DURAND TORNARE Florence à MONTENOIS Isabelle, CAUCHI Elisabeth à MALOSTO Jean-Pierre

La séance continuant :

Objet : Subventions aux associations – Budget 2026

Monsieur le Président porte à la connaissance du Conseil d'Administration les demandes de subventions présentées pour l'exercice 2026 et lui demande de délibérer à cet effet.

La Commission Administrative :

Monsieur le Président entendu, délibère et décide :

D'attribuer les subventions suivantes, dont les crédits ont été prévus au budget 2026 :

- La SAUVI	250.00€
- Le Don du Sang	400.00€
- Restaurants du Cœur du Vaucluse :	1 200.00€
- Le Club des aînés	250.00€
- Au Maquis / Espace de vie sociale (EVS)	6 500.00€
- Au Maquis / Commune Ferme	5 000.00€

Ainsi fait et délibéré en séance le 01 juin 2026

Le Président du CCAS de LAURIS,
Éric FONTANARAVA

